



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

Diagnostic réalisé conformément au code de la construction et de l'habitation, articles L126-4, L131-3, L126-24, R126-2 à 4, R126-42 et D126-43, R184-7 et 8 et article R131-4, à l'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, ainsi qu'à la norme NFP 03-201 de



SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs

- A-1 - Désignation du ou des bien(s)
- A-2 - Désignation du client
- A-3 - Mission
- A-4 - Opérateur du diagnostic

B - Conclusion(s)

- B-1 - Catégorie de termites en cause
- B-2 - Identification des ouvrages, parties d'ouvrage ou éléments n'ayant pu être visités et justification
- B-3 - Volumes non visités et justification
- B-4 - Constatations diverses
- B-5 - Identification du ou des bâtiments et des parties de bâtiment visitées et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas)

C - Moyens d'investigation

D - Cadre juridique d'intervention

E - Mission

F - Conseil de bon usage

G - Catégorie de termites en cause

H - Reportage photographique

I - Contrat de mission

J - Plan(s)

K - Annexes : Reportage photo, Certifications, attestation sur l'honneur, assurance

PRÉSENCE D'INDICES D'INFESTATION DE TERMITES AU NIVEAU DU BATI

Non

Les indices d'infestations de termites aux abords du (des) bâtiment(s) sont listés dans le paragraphe B4 du présent rapport.

PRÉSENCE DE BATIMENT(S)/PARTIE(S) DE BATIMENT ET/OU D'OUVRAGE(S)/PARTIES D'OUVRAGE(S) NON VISITÉES

Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**A-1** DÉSIGNATION DU (OU DES) BIEN(S)

Adresse du bien : ...

86 Rue de Bessac 79000 NIORT

Bâtiment :	Non communiqué
Étage :	Non communiqué
Références cadastrales :	Non communiqué
N° de lot :	Non communiqué
Désignation :	T4 - Lot : 101 - 100m ²

Présence d'un accompagnateur:	Non
Nombre de niveaux (y compris vide sanitaires, combles...):	3
Mitoyenneté:	Non
Interface avec le sol:	Oui
Occupation des locaux:	Non
Bien meublé:	Non

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Traitements antérieurs contre les termites:	Non
Présence de termites dans le bâtiment préalablement repérée:	Non communiqué
Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006:	Sans objet
Si copropriété règlement de copropriété présenté:	Non
Plans fournis:	Non

Le bien est situé dans une zone à risque délimitée par un arrêté préfectoral en application de l'article L 131-3 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme.



A-2 DESIGNATION DU CLIENT

Propriétaire :

AUGER
86 rue de bessac
79000 NIORT

Donneur d'ordre :

AUGER
86 rue de bessac
79000 NIORT

Ref donneur d'ordre : T4 - AUGER

A-3 MISSION

Date de la mission : 03/04/2025
Référence mission : 002EW638909
Référence mandataire : T4 - AUGER
Heure arrivée : 15:39
Heure départ : 19:02

A-4 OPERATEUR DU DIAGNOSTIC

Nom prénom : PEUCH THIBAUT
Certification n° : CPDI7214
Certifié le : 02/04/2024
Certifié par : ICERT - Parc d'Affaires, Espace
Performance – Bât K - 35760 ST
Grégoire

Contrat d'assurance : HDI Global SE
76208471-30015 valide jusqu'au
31/12/2025 00:00:00

Signature :

B - CONCLUSIONS

B-1 CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE

Absence d'indice d'infestation de Termites

Les indices d'infestations de termites aux abords du (des) bâtiment(s) sont listés dans le paragraphe B4 du présent rapport.

B-2 IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET/OU ÉLÉMENTS N'AYANT PU ÊTRE EXAMINÉS ET JUSTIFICATION

Volume, ouvrages, parties d'ouvrage	Motif de non visite
Général	Les éléments cachés (plafonds, murs, sols) par du mobilier, des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux de bois, isolation cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément, n'ont pu être examinés par manque d'accessibilité.
Général	Les parties d'ouvrages et éléments inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés ou les sous faces de plancher n'ont pu être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction.
Général	La face des bois des structures, des plinthes, des lambris et des menuiseries en contact avec la maçonnerie ne sont pas accessible

Conformément à la réglementation nous restons à disposition du donneur d'ordre pour mener les investigations complémentaires éventuelles.

B-3 IDENTIFICATION DU (DES) BATIMENT(S) ET/OU PARTIE(S) DE BATIMENT NON VISITÉS ET JUSTIFICATION

Volume	Motif de non visite
Néant	Néant

Conformément à la réglementation nous restons à disposition du donneur d'ordre pour mener les investigations complémentaires éventuelles.

B-4 CONSTATATIONS DIVERSES

Constatations diverses détaillées:

Présence dans le bien d'indices d'infestation par des agents de dégradation biologique du bois autres que les termites. Leur détail et leur localisation n'entre pas dans le cadre réglementaire et normatif de la présente mission. Nous recommandons la réalisation d'un Etat parasitaire complet du bien. (Général)

Ouvrage extérieur:

Abords immédiats du/des bâtiment(s)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation au jour de la visite
Vol 22 (Extérieur)	Extérieur : Végétaux (Abris)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 22 (Extérieur)	Extérieur : Végétaux (Souche)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 22 (Extérieur)	Extérieur : Végétaux (Abords immédiats)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 22 (Extérieur)	Extérieur : Végétaux (Arbres coupés)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 22 (Extérieur)	Extérieur : Végétaux (Arbre sur pied)	Absence d'indices d'infestation de termites.



B-5 IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT VISITEES ET RESULTATS DU DIAGNOSTIC (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas).

Bâtiments et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation au jour de la visite
Vol 1 (Chaufferie)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (Chaufferie)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (Chaufferie)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 1 (Chaufferie)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (Chambre 3)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (Chambre 3)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (Chambre 3)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (Chambre 3)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (Chambre 3)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 10 (Chambre 3)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 11 (W.c 2)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 11 (W.c 2)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 11 (W.c 2)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 11 (W.c 2)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 11 (W.c 2)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Palier)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Palier)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Palier)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Palier)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Palier)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 12 (Palier)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 13 (Chambre 1)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.

Vol 13 (Chambre 1)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 13 (Chambre 1)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 13 (Chambre 1)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 13 (Chambre 1)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 13 (Chambre 1)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 14 (Chambre 2)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 14 (Chambre 2)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 14 (Chambre 2)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 14 (Chambre 2)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 14 (Chambre 2)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 14 (Chambre 2)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 15 (Salle d'eau)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 15 (Salle d'eau)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 15 (Salle d'eau)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 15 (Salle d'eau)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 15 (Salle d'eau)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 15 (Salle d'eau)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 16 (Combles)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Charpente métallique)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 16 (Combles)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Chevrons bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 16 (Combles)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Pannes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 16 (Combles)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 16 (Combles)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Solives bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 16 (Combles)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 17 (Préau 1)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Charpente bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 17 (Préau 1)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Chevrons bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.

Vol 17 (Préau 1)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Pannes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 17 (Préau 1)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Volige)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 17 (Préau 1)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 17 (Préau 1)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 17 (Préau 1)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 18 (Garage)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Charpente bois)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 18 (Garage)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Chevron)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 18 (Garage)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Pannes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 18 (Garage)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Volige)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 18 (Garage)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 18 (Garage)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 18 (Garage)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 18 (Garage)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 18 (Garage)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 18 (Garage)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 19 (Préau 2)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Chevron)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 19 (Préau 2)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Pannes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 19 (Préau 2)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Volige)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 19 (Préau 2)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 19 (Préau 2)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 19 (Préau 2)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (W.c 1)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (W.c 1)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (W.c 1)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 2 (W.c 1)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.

Vol 2 (W.c 1)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 20 (Abris 1)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Charpente)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 20 (Abris 1)	Charpente : <i>Charpente traditionnelle</i> (Chevron)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 20 (Abris 1)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 20 (Abris 1)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 20 (Abris 1)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 20 (Abris 1)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 20 (Abris 1)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 21 (Maison)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 21 (Maison)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 21 (Maison)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 21 (Maison)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 21 (Maison)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 21 (Maison)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 22 (Extérieur)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 22 (Extérieur)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 22 (Extérieur)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 22 (Extérieur)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 22 (Extérieur)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 22 (Extérieur)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 23 (Annexe garage)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 23 (Annexe garage)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 23 (Annexe garage)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 23 (Annexe garage)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 23 (Annexe garage)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.

Vol 23 (Annexe garage)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 24 (Abris 2)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 24 (Abris 2)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 24 (Abris 2)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 24 (Abris 2)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 24 (Abris 2)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 24 (Abris 2)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Rangement)	Menuiserie : <i>Escalier</i> (Escalier)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Rangement)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Rangement)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Rangement)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 3 (Rangement)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Buanderie)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Buanderie)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Buanderie)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Buanderie)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Buanderie)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 4 (Buanderie)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Dégagement)	Menuiserie : <i>Escalier</i> (Escalier)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Dégagement)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Dégagement)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Dégagement)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Dégagement)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 5 (Dégagement)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 6 (Cuisine)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.

Vol 6 (Cuisine)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 6 (Cuisine)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 6 (Cuisine)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 6 (Cuisine)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 6 (Cuisine)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Séjour)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Séjour)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Séjour)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Séjour)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Séjour)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 7 (Séjour)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Dressing)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Dressing)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Dressing)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Dressing)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Dressing)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 8 (Dressing)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 9 (Balcon)	Menuiserie : <i>Fenêtre</i> (Dormant et ouvrant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 9 (Balcon)	Menuiserie : <i>Porte</i> (Ouvrant+dormant)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 9 (Balcon)	Parois : <i>Mur</i> (Ensemble des murs et cloisons)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 9 (Balcon)	Parois : <i>Mur</i> (Plinthes)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 9 (Balcon)	Plancher : <i>Plancher bas</i> (Sols)	Absence d'indices d'infestation de termites.
Vol 9 (Balcon)	Plancher : <i>Plancher Haut</i> (Plafond)	Absence d'indices d'infestation de termites.

Précision : Le présent rapport ne peut nous engager en dehors des zones contrôlées énumérées ci-dessus ni en cas d'attaques ultérieures sur les parties non endommagées à ce jour.

C - MOYENS D'INVESTIGATION

Les moyens suivants sont nécessaires pour détecter une éventuelle présence de termites :

1 - Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois visibles et accessibles;
- Examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;
- Examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;
- Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2 - Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

- Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

NOTE : L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

D - CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION

- Loi n°99-471 du 8 juin 1999 tendant à protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites et autres insectes xylophages complété par l'ordonnance 2005-655 du 8 Juin 2005 relative au logement et à la construction..
- Décret n° 2006-1653 du 21 décembre 2006 relatif à la durée de validité des documents constituant le dossier de diagnostic technique et modifiant le code de la construction et de l'habitation.
- Décret n° 2006 - 1114 du 5 Septembre 2006 relatif aux diagnostics immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le CSP.
- Arrêté du 29 mars 2007 fixant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites
- Selon la norme AFNOR n° NF P03 201 de février 2016.
- Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Abords immédiats du bâtiment :

Bien que l'objet du présent constat vise exclusivement l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, la biologie et le mode de vie souterrain de nombreuses espèces de termites nécessitent, pour information, d'examiner les abords du bâtiment, dans les limites de la propriété objet de la mission qui nous est confiée.

Par conséquent, selon la norme NF P03 201, une inspection du périmètre externe de bâtiment (dans sa totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance par rapport à l'emprise du bâtiment est réalisée, dans la limite de la propriété.

Préconisation :

Dans le cas où les conclusions de ce rapport ont révélé des désordres liés à des agents de dégradation biologique du bois, il appartiendra aux personnes intéressées de prendre l'avis d'un homme de l'art sur le bien fondé de réaliser un traitement approprié et de faire vérifier la résistance mécanique des bois mis en oeuvre.

E - MISSION

- Contrôler si le bien concerné fait l'objet de présence ou non de termites. Les indices d'infestations des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NFP03-200.
- Ce rapport n'autorisant pas le contrôle destructeur, il porte uniquement sur les parties visibles et accessibles depuis l'intérieur des constructions le jour du contrôle, sans démolition, dégradations lourdes, sans manutention d'objets lourds (meubles, appareils électroménagers).
- Le présent rapport est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.
- L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux, même s'il y a bûchage (enlèvement de matière, afin de vérifier jusqu'ou s'est répandue l'attaque).

Notes :

- Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- Le technicien déclare n'avoir aucun lien susceptible d'entacher son indépendance, éthique ou déontologique, avec les professionnels intermédiaires à la transaction. Il effectue ce diagnostic en toute légalité.
- Dans le cadre d'un contrôle dans une copropriété, l'état parasitaire ne portant que sur les parties privatives, la clause d'exonération de garantie pour vice caché prévu par l'article 1643 du code civil, si le vice caché est constitué par la présence de termites, ne pourra être stipulé que sur les parties privatives. Seul un état du bâtiment relatif à la présence de termites dans les parties communes de l'immeuble, annexé à l'acte authentique, constatant la réalisation de la vente, permettra de stipuler la clause d'exonération pour vice caché pour les parties communes.
- Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation au propriétaire de transmettre une déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L133-4 et R133-3 du code de la construction et de l'habitation.
- Conformément à l'article R 271-5 du CCH le présent rapport a une durée de validité de moins de 6 mois pour toute promesse de vente ou acte authentique de vente.

F - CONSEILS DE BON USAGE

- Nettoyer les moisissures, en rechercher l'origine.
- Réparer toute fuite des réseaux d'eau.
- Remplacer le calorifugeage des canalisations détérioré.
- Reprendre les joints de baignoire, de bac de douche et évier altérés, moisis.
- L'eau de pluie et l'eau de sol ne doivent pas infiltrer la maison, supprimer les flaques d'eau.
- Nettoyer les bouches de ventilation empoussiérées, réparer les bouches cassées, nettoyer les orifices d'entrée et d'extraction d'air obstrués, réparer les moteurs défectueux (extracteur, insufflateur)
- Déposer les lames de bois, les plâtres... bombées, gonflées, soulevées, rechercher l'origine de l'humidité
- Végétation : Supprimer les herbes et végétaux installés à la base des murs. Elaguer les branches dont le feuillage fait de l'ombre au bâtiment.
- Gouttières, chéneaux : Réparer les défauts d'étanchéité, fissures. Nettoyer les dépôts, feuilles, boues, déchets divers.
- Egouts et regards d'évacuation des eaux pluviales, usées et vannes : Réparer les défauts d'étanchéité, fissures. Nettoyer les dépôts feuilles qui stagnent, ...
- Protections (zinc, plomb) des bandeaux et corniches : Réparer les pièces de recouvrement déformées, percées, corrodées.
- Maintenir un taux d'humidité optimal, dans l'air ainsi que sur les matériaux du bâti, l'excès d'eau produite par l'activité humaine doit être évacué.
- Eviter la rupture hydrique qui apparaît bien souvent à la suite de défauts d'entretien, de dégâts des eaux ou d'erreurs de conception lors de réhabilitations (enduits étanches intempéstifs, obturations des ventilations, non-respect de l'équilibre originel de la construction).
- Eviter le stockage de bois et tous les matériaux contenant de la cellulose.
- En cas de traitement de charpente ancien, il est recommandé de vérifier toute nouvelle infestation. Tous traitements ayant une durée de validée.

G - CATEGORIE DE TERMITES EN CAUSE

Généralités

En France métropolitaine et dans les DROM, les zones contaminées ou susceptibles de l'être font l'objet de mesures réglementaires (arrêtés préfectoraux et/ou municipaux).

Catégories de termites présents en France métropolitaine

Termites souterrains:

A ce jour, en France métropolitaine, cinq espèces de termites souterrains sont identifiées (voir le fascicule de documentation FD X 40- 501) elles appartiennent toutes au genre Reticulitermes. : Reticulitermes flavipes, Reticulitermes lucifugus, Reticulitermes banyulensis, Reticulitermes grassei , Reticulitermes urbis.

Termites dits de bois sec:

Le genre Kaloterms - espèce Kaloterms flavicolis- est présent dans le sud de la France métropolitaine principalement sur le pourtour méditerranéen.

Le genre Cryptoterms est présent sur le territoire métropolitain où il est signalé de façon très ponctuelle.

Catégories de termites présents dans les DROM

Termites souterrains:

Dans les Départements d'Outre-Mer, les espèces de termites souterrains provoquant des dégâts dans les bâtiments sont nombreuses et très actives. Les conditions climatiques favorisent leur développement.

On rencontre essentiellement trois genres :

- Coptoterms : Réunion, Guyane, Guadeloupe ;
- Prorhinoterms : Réunion ;
- Heteroterms : Guyane, Guadeloupe, Martinique.

Termites dits de bois sec:

Les espèces rencontrées appartiennent au genre Cryptoterms dans tous ces départements, et au genre Incisiterms aux Antilles.

Termites arboricoles:

Certaines espèces de termites à nids épigés (souvent sur les arbres) peuvent provoquer des dégâts importants. Elles appartiennent au genre Nasutiterms.

Nasutiterms : Guyane, Guadeloupe, Martinique

Exemples d'indices d'infestation par les termites souterrains

Altérations dans le bois; termites souterrains vivants; galeries-tunnels (ou cordonnets) ou concrétions; cadavres ou restes d'individus reproducteurs (imagos); orifices obturés ou non.

Exemples d'indices d'infestation par les termites de bois sec

Altérations dans le bois; présence de fèces; présence de termites vivants; cadavres ou restes d'individus reproducteurs.

Exemples d'indices d'infestation par les termites arboricoles

Altérations dans le bois; termites vivants; galeries-tunnels (ou cordonnets) ou concrétions; cadavres ou restes d'individus reproducteurs (imagos); orifices obturés ou non; présence de nid aérien.



H - REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Aucune photo ajoutée au dossier

I - CONTRAT DE MISSION

PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :
AUGER
86 rue de bessac
79000 NIORT

Donneur d'ordre :
AUGER
86 rue de bessac
79000 NIORT

Accompagnateur: Non

DÉTAILS DU BIEN

Adresse : 86 Rue de Bessac

CP / Ville : 79000 NIORT

Désignation du bien : T4 - Lot : 101 - 100m²

Référence Cadastre : Non communiqué

N° Lot : Non communiqué

Etage : Non communiqué

Nombre de logements : Non communiqué

Usage : Habitation (Parties Privatives)

Type de construction : Non communiqué

Date de construction : Non communiqué

Nombre de pièces : Autre

OBJET DE LA MISSION

Etat du bâtiment relatif à la présence de termites. Réalisé conformément au code de la construction et de l'habitation, articles L133-4 à L133-6, articles R133-1 à R133-8, arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, la norme NFP 03-201 de février 2016.

INFORMATION GÉNÉRALE

Le donneur d'ordre doit fournir une description suffisante des lieux (exemple : emplacement, surface, usage, accessibilité, plan, éléments de copropriété, etc.) ainsi que tous les documents (traitements, rénovation, présence de termites, notice technique de construction...). Le contrat de mission précise si le donneur d'ordre prévoit la présence d'une personne à titre contradictoire.

Le donneur d'ordre doit fournir un accès sécurisé à tous les composants des lieux pour lesquels le diagnostiqueur a été mandaté, seules les parties accessibles le jour de la visite seront contrôlées. Les moyens suivants sont nécessaires pour détecter une éventuelle présence de termites, examen visuel des parties visibles et accessibles, sondage mécanique des bois visibles et accessibles, toutefois l'intervenant n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils.

DÉTAILS FACTURATION

Coût mission TTC hors prélèvement : voir bon de commande validé par le donneur d'ordre

Coût unitaire d'analyse TTC : voir bon de commande validé par le donneur d'ordre

Date de l'intervention : 03/04/2025

Durée approximative : 1h30min

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Bon pour accord:
Le propriétaire ou son représentant

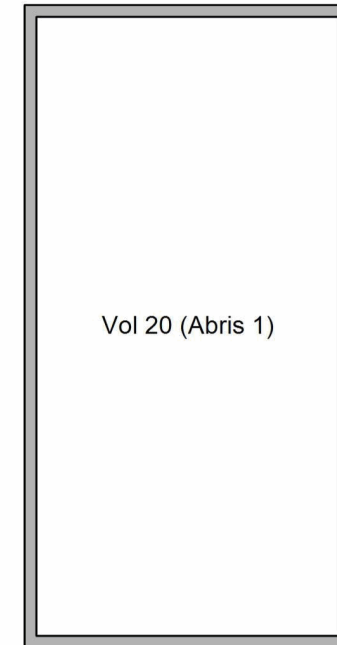
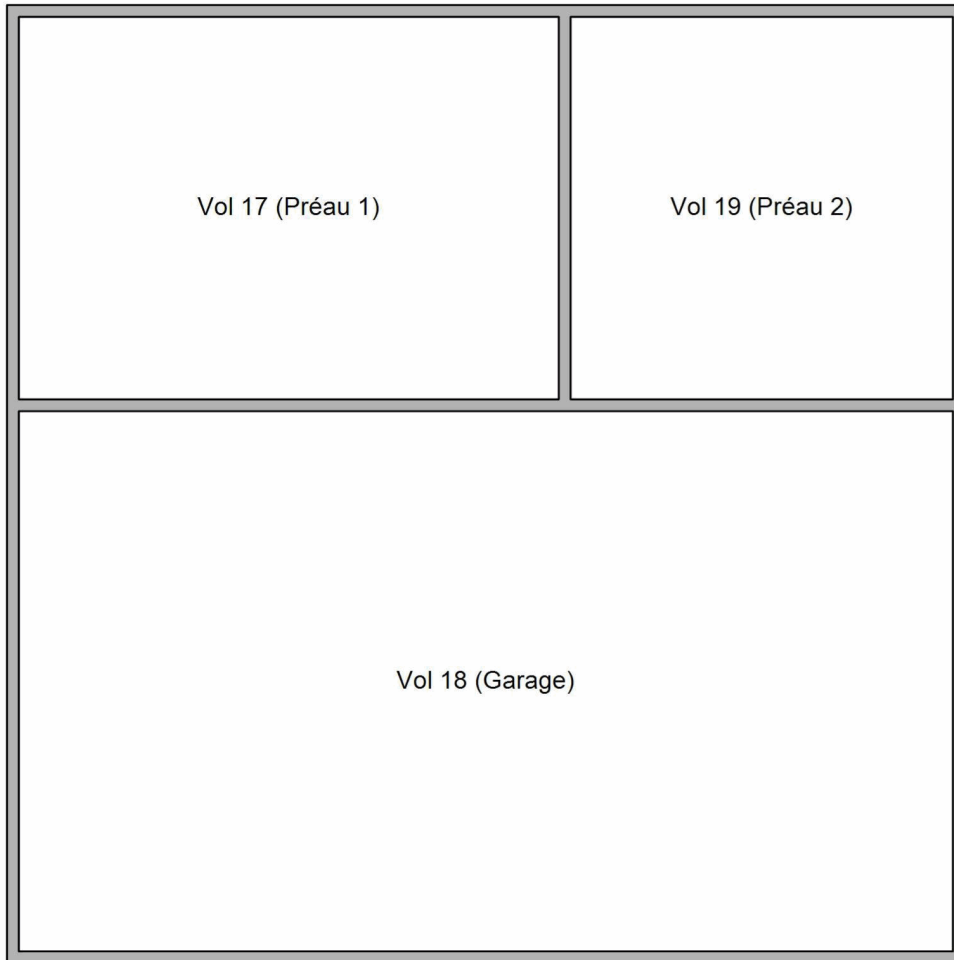
absent

Le 03/04/2025

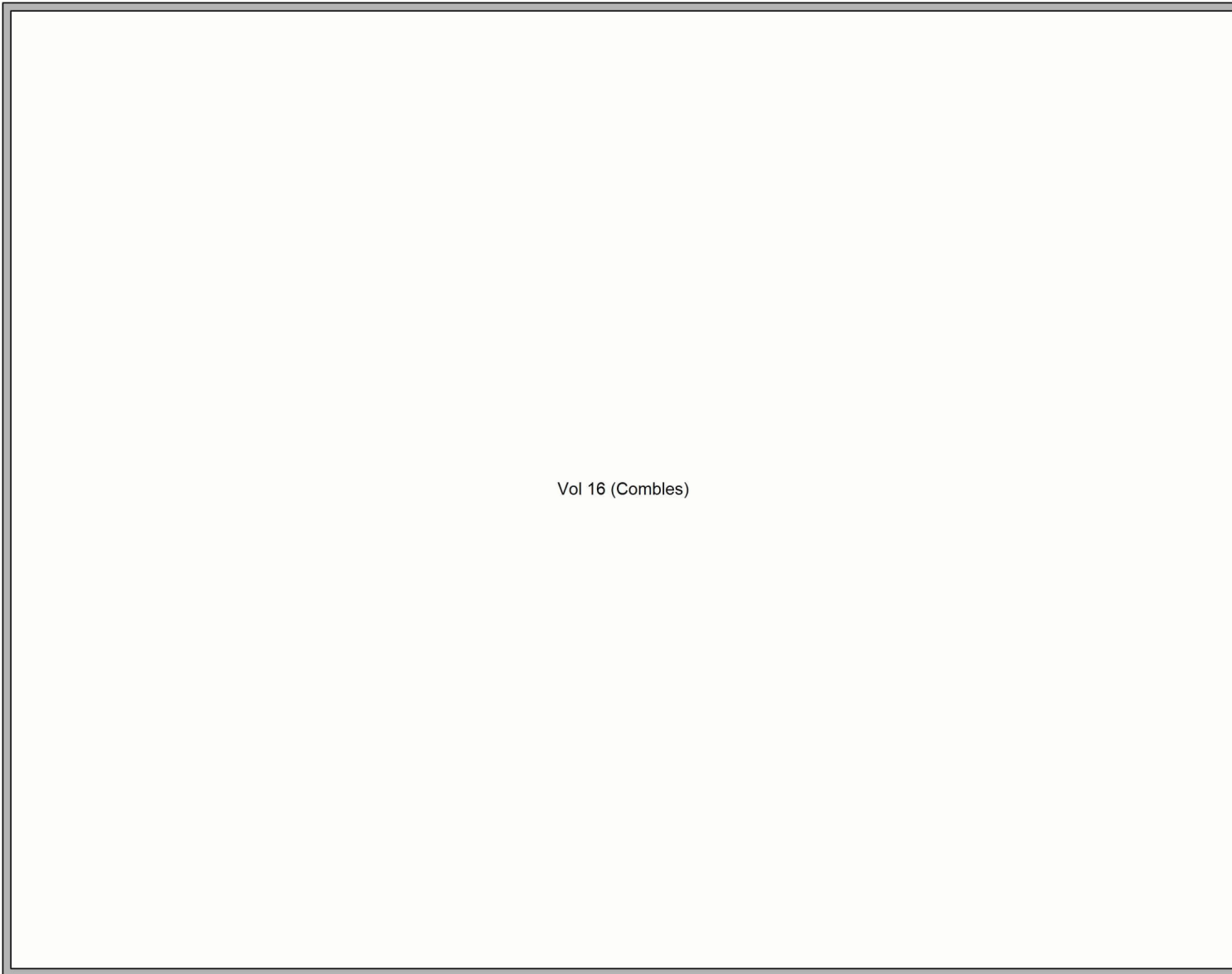
Le Technicien



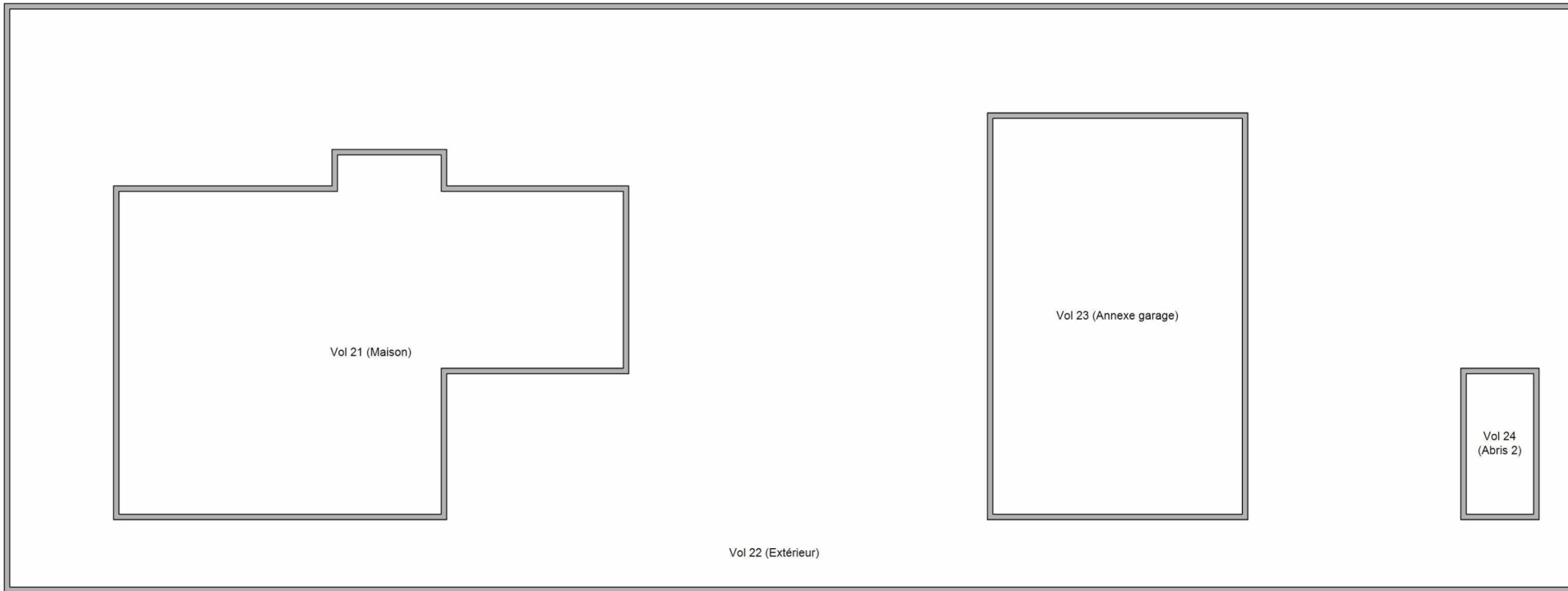
Plan de repérage: Annexes (Termite)



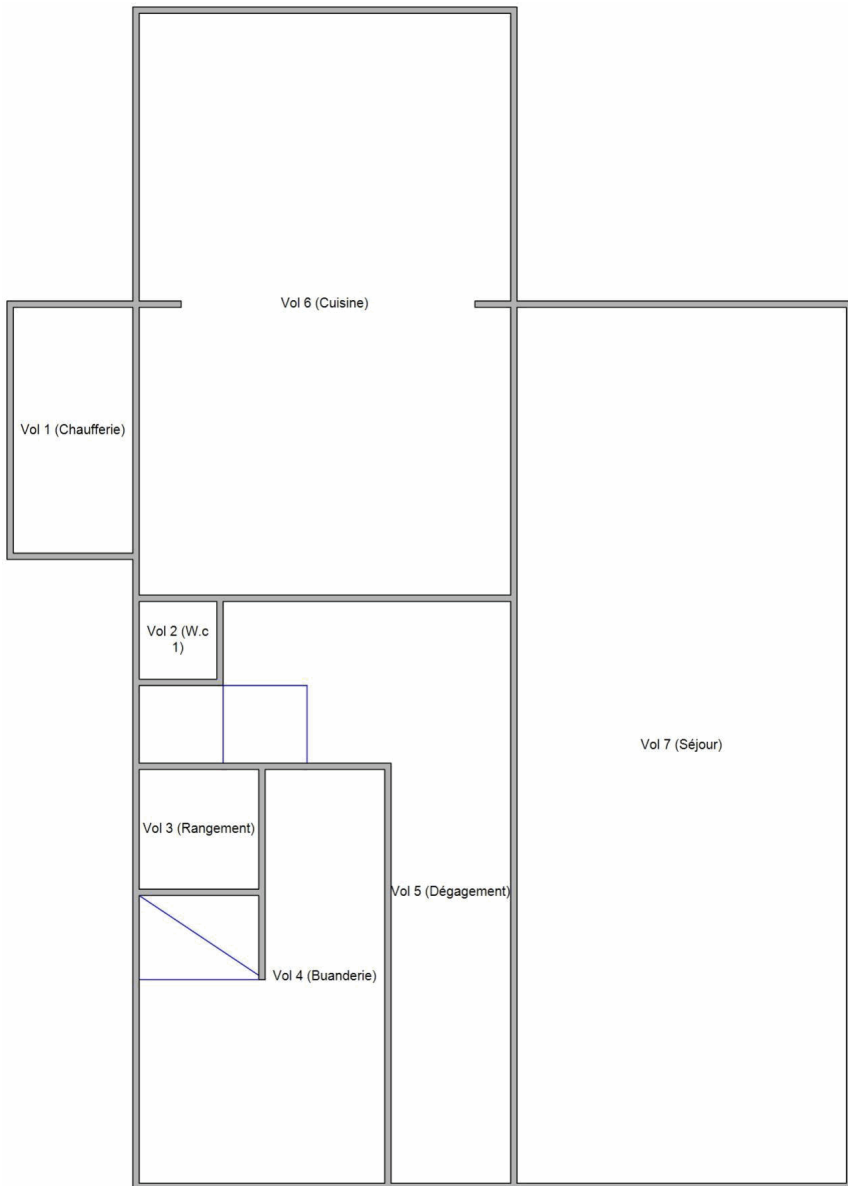
Plan de repérage: Combles (Termite)



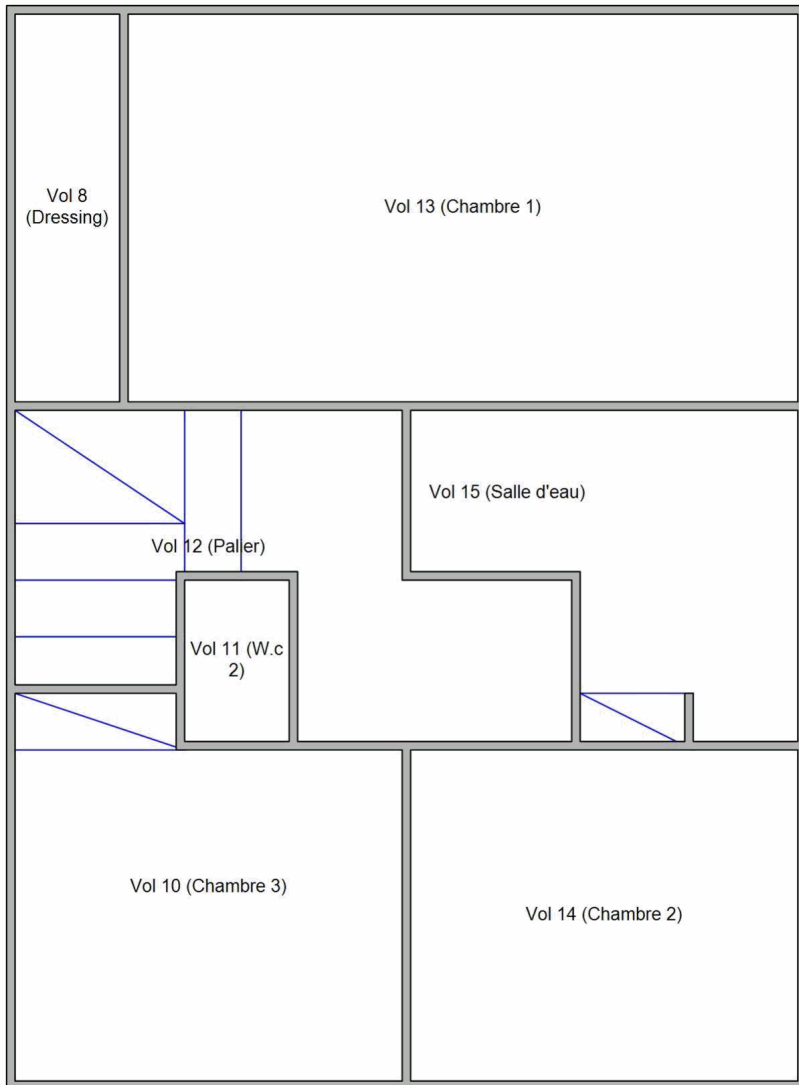
Plan de repérage: Extérieur (Termite)



Plan de repérage: Maison RDC (Termite)



Plan de repérage: Maison étage (Termite)



Vol 9 (Balcon)